

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1956

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.